



DE L'ORDRE ET DES LOIS

Vol. 6

Montreal, Samedi 7 Juillet 1838

No 101

MELANGES.

MEURS ET AVENTURES MARITIMES.

Le 24 janvier 1802, je me rendais à bord du joli trois-mâts la Louisa, qui la veille avait quitté le quai pour se mettre en parance à portée de l'entrée du port de Mar-

seille.—Je prenais pour bien long-temps, sans doute, possession de ma petite cabine, et nous devions partir le lendemain matin.

Quel bonheur ! 17 ans, lieutenant sur un trois-mâts, une traversée de 4,000 lieues, un pèlerinage au berceau de Paul et Virginie!... De là, que de pays je me promettais de parcourir ! Et puis quel horizon d'aventures se déployait devant l'imagination d'un jeune homme de 17 ans, la veille de son départ pour un voyage lointain !...

Le premier officier du bord, ainsi que le capitaine, devait rester tout le jour, et signer la nuit, à terre pour les dispositions importantes du départ et ses affaires particulières, et comme il n'y avait qu'un lieutenant, je fus installé sur le navire comme chef pendant vingt-quatre heures. En me levant le matin, le capitaine, après m'ayant donné différents ordres pour la journée, me dit : Demain, à la pointe du jour, vous mettez le pavillon en berne, vous feignez un coup de canon, et vous mettez les huniers à tête de bois. Et il me quitta.

Né dans un port de mer, j'avais fait dans quelques petits voyages le premier apprentissage de cette belle carrière de la marine dans laquelle j'aspérais à me lancer contre le jour de ma mort. Je savais quelque peu de manoeuvre et passablement de théorie ; mais ce mot de *huniers à tête de bois* m'embarrassa sur le champ comme la poutre d'un pont qui se détache. Un coup de canon, le pavillon en berne, voilà qui est tout simple, mais les huniers à tête de bois... Pourriez-vous me dire ce que c'est ? Et il me dit : Cherchez à devenir en faisant par le maître d'équipage, et nous avons encore bien des heures devant nous. La confusion me revint, et ce fut avec une joie inexprimable que je me mêlai, en commandant, de tous les détails des préparatifs de départ.

Le maître d'hôtel, qui entra en fonction ce jour-là, vint à moi sur les trois heures, et étant humblement son bonnet : — Monsieur dinera-t-il seul ? me dit-il, ou servira-t-il un monsieur ?

Fort embarrassé du poids de ma dignité, car c'était la première fois de ma vie que je m'adressais à un enfant que j'étais. Mais on s'habituait plus vite à commander qu'à obéir, surtout à dix-sept ans, et tournant ma tête vers ce chef : — Oui, je n'ai personne à dîner. Qu'avez-vous à me donner ?

— Un pâté de perdrix et de jambon, des becticks, une volaille.

— C'est bien.

— Rien que cela, pas dégoûté, le lieutenant, murmura-t-il entre ses dents.

— Qu'est-ce ! lui criai-je d'un ton sec. — Rien, mon lieutenant, je récapitulais.

Vers les dix heures du soir, n'ayant rien trouvé qui pût m'apprendre ce que c'était que *huniers à tête de bois*, je pris mon parti et fis venir le maître dans la chambre.

— Maître ! mon lieutenant ! — Maître ! au petit jour vous ferez tirer un coup de canon, vous hisserez le pavillon en berne, et vous mettez les huniers à tête de bois... ouf !

— Oui, mon lieutenant.

Le lendemain, réveillé par le canon, je montai à pas de loup l'escalier du dôme, et je vis mettre les huniers à tête de bois. Cette manoeuvre si simple me donna à penser sur les inconveniens qui attendaient mon inexpérience. Mais je m'étourdissais comme on le fait à cet âge, et je comptai sur mon étoile pour m'éclairer dans la lecture d'un livre dont je ne savais que quelques pages de routine...

Ces signaux d'appel pour l'équipage et les passagers, tout le monde rallia de bonne heure. J'observais avec curiosité les passagers, et surtout les passagères : cela est si naturel à 17 ans ; cela est si naturel quand on a trois mois à passer avec des inconnus. Celles-ci étaient au nombre de six. Je me faisais instruire à leur sujet à mesure qu'elles arrivaient.

Mais, pour vous en parler par rang d'âge et de qualités, je vous signalerai la comtesse de Servail, belle femme, mais une beauté de cinquante ans : c'était au moins quinze

ans de trop pour mes dix-sept ans, malgré mon amour pour les femmes de trente ans lorsqu'elles ont passé par les mains de M. de Balzac ; mais elle était accompagnée d'une personne de dix-huit ans environ, munie d'une de ces physionomies piquantes qui fixent tous les regards, et qui, bien sûres de l'effet qu'elles produisent, étourdissent leur proie d'un seul coup d'œil. Aussi, à sa vue, mon cœur d'honnête homme ne m'appartint plus.

Cette jeune personne se disait de bonne famille, mais ruinée à la révolution, une de ces phrases banales que répètent si souvent, avec une sorte de complaisance, la plupart de ceux qui crèvent d'orgueil et qui n'ont pas le sou. Elle avait obtenu son passage de Mme de Servail, en promettant de lui tenir lieu de femme de chambre. Elle s'appelait Marianne de Cario.

Combien je m'applaudissais tout bas de voir cette belle et illustre sousrette s'installer à notre bord !

Une jeune personne pâle et triste vint ensuite, conduite par une espèce de militaire, qui me fit l'effet d'un prévôt de salle d'armes. Ce couple s'embrassa assez froidement, et le matador français s'en retourna de même.

Suivant un dame, après Mme Tésard, aux yeux louches, de trente-cinq ans environ. Elle avait un air de malice, paraissant d'un placement de lèvres qui lui paraissait habituel, ce qui allait assez bien avec ses yeux fort beaux du reste, mais comme certains pianos qui n'ont que le défaut de ne pas tenir l'accord !

Les fils de Mme de Servail suivait sa mère à l'île-de-France. C'était un fort beau garçon de vingt-deux ans.

Vint ensuite un homme d'une assez jolie figure, très-médiocrement tourné. Il avait vingt-cinq ans environ, s'appelait M. Savanier, et était chargé de quelques papiers, frère des affaires à l'île-de-France.

Un monsieur de Rosambat, gentilhomme comme tant d'autres à cette époque, usé, blasé, miné, allait aussi dans cette île, sur la Louisa, pour se refaire si possible.

Enfin, trois ou quatre autres passagers, tout à fait insignifiants, montèrent encore à bord. Ils ne mangèrent pas à la chambre et sont entièrement sortis de ma mémoire.

Mais j'allais vous oublier, Monsieur Amfry, passager distingué ! vous qui avez été autrefois, à l'âge de dix-neuf ans, officier de bouche, à la tête de vingt-deux tabliers, dans les cuisines de Louis XVI ! Nous allons aujourd'hui vous rendre justice, en vous montrant toujours fidèle à la cuisine.

Vers le soir du 25 janvier 1802, avant-veille de notre départ, une dame de bonne mine descend de voiture à la porte de l'hôtel de l'Europe, à Marseille. Une femme de chambre l'accompagne, se faisant suivre de malles et de cartons. La belle dame, pour éviter l'ennui d'être seule, consent à se placer à table d'hôte pour le repas du soir. La compagnie était nombreuse, on soupait gaiement, lorsque tout à coup notre belle dame jette un cri, éprouve une forte crispation nerveuse, verse d'abondantes larmes, et tombe en syncope.

Or, dans le même moment, un garçon qui apportait le rôti, laisse échapper le plat qui se brise, et s'écroule à terre, s'enfuit dans la rue, effaré et hors de lui. C'est que ce garçon était le mari infidèle et fugitif de la belle dame qu'il avait laissée à Paris pour suivre à Marseille une brillante maîtresse qui l'avait, lui aussi, planté là, quand elle eut tout dissipé l'argent qu'il avait trouvé le moyen de dérober à la communauté. Entièrement à sec, mais philosophe comme Bias, M. Amfry était possesseur d'un talent, dont Bias était totalement dépourvu, s'il faut en croire ses biographies, et qui lui devint utile ; en effet, c'était un excellent cuisinier, et il s'était engagé à l'hôtel de l'Europe, d'où à la vue de sa femme il s'enfuit, et vint traiter de son passage sur la Louisa, comme cuisinier passager surnuméraire ; je dis surnuméraire, car déjà nous avions pour cuisinier en titre, qui cumulait avec celui de maître d'hôtel, M. Tésard, mari de notre passagère aux yeux louches. Mais l'abondance de cuisiniers ne nuit pas à bord d'un navire, où l'on sera une quinzaine de personnes à table, tous payant grassement leur passage et bien décidés à rompre par les distractions de la gastronomie la monotonie d'une longue traversée.

A l'hôtel de l'Europe, on fit facilement revenir à elle l'épouse affligée, en la frottant d'eau de Cologne ; cela va sans dire, et l'on

ne dit pas si elle pleura long-temps son infidèle, envolé de nouveau. Nous saurons peut-être quelque jour de ses nouvelles...

C'est une chose curieuse que le départ d'un navire, au moment où il s'encombre de tous ces hommes, de tous ces nouveaux habitués, hommes et femmes, de leurs malles, de leurs amis, des curieux et des cartons. C'est un chaos, parmi lequel cependant il faut tout disposer pour l'appareillage. Les chefs crient sur les matelots pour déblayer le tillac, et préparer les manoeuvres ; les gabiers sont sur les vergues, prêts à déferler les voiles. Parmi ces gabiers, sur la vergue du grand hunier, je voyais mon frère qui, pour passer ses derniers instans avec moi, voulait me donner l'exemple de ce que je devais faire pour devenir marin ; c'est-à-dire apprendre d'abord à bien exécuter une manoeuvre pour savoir mieux la commander en suite.

Le cabestan se garnit de ses barres et fonctionne avec vitesse, à l'aide du charivari de rigueur, le jour du départ comme au jour de l'arrivée.

Enfin nous sommes à pic, l'ancre va dérapper.

Le capitaine s'empare du porte-voix et commande le silence ; chacun prend son poste.

Le second se tient sur l'avant pour veiller aux câbles, et disposer l'appareil pour faire rentrer les ancrs, lorsqu'elles seront aux bossoirs.

Le lieutenant se porte partout pour faire exécuter les ordres du commandant.

À bord de la Louisa, contrairement à la plupart des autres navires du commerce de même grandeur, nous n'étions que deux officiers, le second et moi.

À peine la deuxième ancre fut-elle soulevée que la Louisa apparut couverte de toutes ses voiles.

Une jolie brise d'est les gonfla, et nous commençâmes à voir se dessiner un léger sillage.

Nous sortîmes du port sur une mer unie comme une glace.

Déjà nous perdons de vue la terre. La vitesse du navire augmente ; sous lui, en se soulevant mollement, commence à rouler la houle de la pleine mer. La Louisa coquette et pécée de ses voiles blanches, se balance avec grâce sur l'onde, à peine ridée par une brise qui a mollie. Le bruit de sa proue commence à se faire entendre ; dans ce doux et premier balancement, on dirait qu'elle s'essaye pour de plus rudes assauts. Le temps était clair, le soleil brillait. Mon cœur, agité par les illusions riantes de l'avenir, et les émotions profondes que nous éprouvons en quittant tout ce qui nous est cher, mon cœur acceptait ce présage avec reconnaissance.

Je m'étais placé à la roue du gouvernail, et j'étais fier, devant tout ce monde, de voir notre belle Louisa obéir si vite aux mouvemens que j'imprimais à ce moteur de la navigation.

Nos amis nous conduisirent jusqu'à environ deux lieues de Marseille.

Dans cet intervalle, on était souvent descendu dans la chambre, où, tout en visitant les flancs du pâté, on faisait de fréquentes libations à notre bon voyage.

Enfin le pilote donna le signal par un dernier appel.

Il faut se séparer.

On s'embrasse, le bateau-pilote se remplit, s'éloigne du navire ; à ce moment suprême, toutes les voix s'élevèrent ; des gestes expressifs, des yeux mouillés de pleurs, des cœurs à l'unisson se disent un dernier adieu !

Le bateau-pilote va bientôt être hors de vue ; mon œil avide s'y fixe toujours. Mon frère, monté sur l'un des bancs, avait une main posée sur son cœur, l'autre agitait un mouchoir blanc qu'elle dirigeait vers la terre de France, et je le perdais de vue à travers une larme !

A quinze ans, étant encore dans mon collège, je lisais beaucoup d'histoires de voyages : cette lecture était un délire pour moi. Je me promettais aussi de courir le monde et surtout d'écrire le récit de mes voyages. Déjà j'inventais les aventures que j'aurais, j'ornais leurs péripéties de toutes les ressources de mon imagination. Vains projets, dont tant d'événemens qui ont sillonné ma vie, ont empêché l'exécution, et que je me plais à réaliser aujourd'hui, avec toute la naïveté du jeune âge.

Mais revenons à bord.

Quelques instans après on se reconnait ;

chaque retourne au poste où le devoir l'appelle.

Le premier soin est de faire la visite scrupuleuse et d'usage dans l'intérieur du navire, pour s'assurer si personne ne s'est introduit frauduleusement à bord. Deux matelots et l'un des maîtres, munis d'un falot, visitent l'entrepont, les soutes et la calle.

Le résultat de cette recherche fut la trouvaille de M. Matews, qui se dit cousin germain de Mme Tésard. De même qu'elle, il louchait notablement ; ce qui sembla une preuve de la parenté. Il était d'ailleurs extrêmement laid.

On dressa procès-verbal, et de suite on destina M. Matews à servir de doubleur au pilote que nous avions déjà, c'est-à-dire au soin de l'habitacle sur le pont et au service de la chambre. Il accepta avec reconnaissance.

On régla les quarts. Le premier devait commencer à six heures du soir jusqu'à minuit ; et, comme le lieutenant remplait le capitaine, ce fut à moi qu'il revint.

La mer grossissant. Les passagers se ramassèrent dans leurs cabines, et commencèrent déjà à payer le tribut, en souffrant de ce mal si cruel et qu'on ne plaint pas assez, car on se prend aisément à rire quand on nous parle du mal de mer. Il est vrai qu'on n'en meurt pas, mais nous avons vu plus d'un passager le regretter.

La brise d'est-sud-est fraîchissait ; nous filions six nœuds.

Bentôt, avec bonheur, je m'empare du commandement comme officier de quart.

Tout alla bien jusqu'à neuf heures. À onze heures, la brise mollit beaucoup ; le mer devint très-grosse. L'horizon se montrait noir et menaçant dans le sud-ouest.

Le capitaine, avant de s'aller coucher, m'avait donné la route pour laquelle, déjà, les vents étaient très-pis (1).

Le maître était avec moi sur le pont avec la moitié de l'équipage. Ayant de l'inquiétude sur les suites de ce grain qui montait d'une manière effrayante, il avait fait placer ses hommes sur les différentes manoeuvres, prêts à amener et carguer les voiles, car nous les portions toutes dehors.

Le grain nous arrive furieux. Les mâts craquent, le vaisseau se couche. Trop inexpérimenté pour une manoeuvre prompte et simultanée, je ne disais mot, tremblant moi-même sur ce qui allait advenir. Heureusement le capitaine fut réveillé par le bruit des vagues, de la pluie mêlée de grêle et des mouvemens violens du vaisseau.

Le grain nous arrive furieux. Les mâts craquent, le vaisseau se couche. Trop inexpérimenté pour une manoeuvre prompte et simultanée, je ne disais mot, tremblant moi-même sur ce qui allait advenir. Heureusement le capitaine fut réveillé par le bruit des vagues, de la pluie mêlée de grêle et des mouvemens violens du vaisseau.

En dix minutes nous fûmes à la cape sous la misaine. C'était un coup de vent des plus rudes.

Le capitaine me prit à part, me reprocha de ne l'avoir pas prevenu de mon inexpérience, et me dit qu'il me tiendrait compagnie pendant huit jours, lorsque je serais de quart ; qu'il m'indiquerait tout bas les manoeuvres à faire, non seulement pour sauver mon amour-propre vis-à-vis des matelots, mais pour maintenir la discipline, en ne donnant aucun prétexte à la désobéissance. Il m'indiqua la manière de le réveiller lorsque, seul la nuit, je serais embarrassé. C'était de feindre une grande colère et de frapper fortement du pied, directement au-dessus de son lit. Il m'a tenu parole.

De cette manière, j'ai acquis promptement de l'expérience, et toute espèce d'humiliation sur un sujet si sensible m'a été épargnée par mon excellent capitaine. Puisse-t-il lire un jour ce témoignage de bon souvenir que lui donne mon cœur reconnaissant !

La tempête dura onze jours. Heureusement pour nous que les vents se fixèrent dès le lendemain dans la partie du nord-est, car s'ils se fussent maintenus où ils étaient au moment de l'invasion, nous eussions sans doute péri dans le golfe de Lyon, d'où il nous eût été impossible de nous relever. La troisième ou quatrième nuit, dans un moment d'une sorte de répit, le capitaine m'avait laissé seul sur le pont. Il était vers deux heures du matin. Assis sur le banc de quart, j'écoutais le mugissement des flots et toutes les voix discordantes de l'air.

Tout à coup un son doux et harmonieux se fait entendre. Une voix de femme, au timbre pur et mordant, à la mélodie suave et tou-

chante, commence un air dont la vibration tombe sur mon cœur et le fait battre. On chantait : —

Oui, je dois encore espérer du *château de Montenero*. C'était Marianne. Elle ne pouvait dormir, n'était nullement effrayée de la tempête, et, par une heureuse constitution exceptionnelle, était parfaitement exempte de ce mal de mer dont tant d'autres sont victimes. Elle était venue jusqu'à moitié de l'escalier du dôme de la chambre. Là elle respirait plus à l'aise un autre air que celui si renfermé de l'intérieur d'un vaisseau dans les mauvais temps.

Avec quel bonheur j'échangeai quelques douces paroles avec cette femme et qui m'apparaissait comme un ange au milieu des éléments en désordre, et à laquelle je ne tardai pas à voir que je ne déplaisais pas ! Mais « ce jour-là nous n'en eûmes pas davantage », comme dit Dante...

Lorsque le temps redevenit favorable, ce fut pour long-temps.

Les indispositions étaient passées, la gaiété revenue. Un échange de bienveillance et de prévenance avait lieu entre tous les habitans de la Louisa.

Quelques temps après notre sortie du détroit de Gibraltar, nous nous trouvâmes à la hauteur de Madère, dont nous avions la terre en vue.

Dans une manoeuvre prompte et commandée impérieusement par le capitaine, tout à coup l'équipage se croise les bras !

Le capitaine s'élança sur le plus mutin, lève la main pour le faire obéir ; mais il est prévenu par ce homme, qui lui escane de toute sa force un coup de poing sur le visage. Notre chef furieux se replie sur le gaillard d'arrière et crie : Aux armes ! Le second et trois ou quatre passagers montent, portant plusieurs sabres d'abordage et quelques fusils chargés. Nous nous armions et marchons résolument contre l'équipage mutin et armé d'insopres. Ils se rendent et demandent grâce ! Mais un exemple était nécessaire. On fait saisir à l'instant le principal coupable : c'était le deuxième maître, un Provençal d'un caractère prononcé et dangereux. Il s'appelait Richard ; il fut mis aux fers. On fit un procès-verbal signé des autres maîtres, des passagers et de nous. Suivant les sévères lois maritimes, son sort était d'être passé par les armes à l'arrivée du navire à l'île de France.

Tout entra dans l'ordre.

Nous ne tardâmes pas à rencontrer les vents généraux des tropiques ; le temps était régulièrement beau. Il s'établit parmi notre société les efforts réciproques et nécessaires en pareille circonstance, pour se plaire. Toilette, petits soins, prévenances, coquetterie des femmes, épanouissement des hommes. Chacun chercha à mettre à profit ses avantages, ses talens. L'un chantait, l'autre contait des histoires. Je faisais des *cris-criis* sur ma guitare et roucoulais la romance. M. Savanier jouait de la clarinette ; M. de Rosambat chantait dans la perfection, avec sa voix un peu usée : —

Enfant chéri des dames.

Mais il chevrotait un peu, et faisait les roulades avec l'air aspiré.

Toutes les femmes chantaient, riaient, minaudent.

On organisa un bal régulier tous les jeudis et dimanches. Ces époques de petites fêtes avaient été subordonnées à l'appel qu'on avait fait dans nos cages à poules. Il était résulté de ce dénombrement qu'on pouvait se permettre le dindon tous les dimanches, et se régler de deux canards tous les jeudis, en surcroît des deux poules de rigueur de tous les jours pour le pot-au-feu. Le bal n'était suspendu que lorsqu'il faisait un mauvais temps, ce qui était rare dans les parages que nous parcourions depuis l'approche des tropiques.

Le jeudi, et surtout le dimanche, on faisait une toilette plus soignée. Tout prenait, à bord, un air de fête. La musique se composait d'un râcleur de violon, ménétrier de l'équipage, de la clarinette de M. Savanier, et de ma guitare.

C'était bien l'orchestre le plus grotesque du monde, et pourtant la guitare était florissante ; il est vrai que le monde musical ne possédait pas encore l'accordéon, le cornet à piston et l'harmoniphon... Mais le plaisir et la franchise gâtés sont d'origine moins récente, et je n'oublierai jamais nos bals à bord de la Louisa.

Enfant chéri des dames.

Mais il chevrotait un peu, et faisait les roulades avec l'air aspiré.

Toutes les femmes chantaient, riaient, minaudent.

On organisa un bal régulier tous les jeudis et dimanches. Ces époques de petites fêtes avaient été subordonnées à l'appel qu'on avait fait dans nos cages à poules. Il était résulté de ce dénombrement qu'on pouvait se permettre le dindon tous les dimanches, et se régler de deux canards tous les jeudis, en surcroît des deux poules de rigueur de tous les jours pour le pot-au-feu. Le bal n'était suspendu que lorsqu'il faisait un mauvais temps, ce qui était rare dans les parages que nous parcourions depuis l'approche des tropiques.

Le jeudi, et surtout le dimanche, on faisait une toilette plus soignée. Tout prenait, à bord, un air de fête. La musique se composait d'un râcleur de violon, ménétrier de l'équipage, de la clarinette de M. Savanier, et de ma guitare.

C'était bien l'orchestre le plus grotesque du monde, et pourtant la guitare était florissante ; il est vrai que le monde musical ne possédait pas encore l'accordéon, le cornet à piston et l'harmoniphon... Mais le plaisir et la franchise gâtés sont d'origine moins récente, et je n'oublierai jamais nos bals à bord de la Louisa.

Enfant chéri des dames.

Mais il chevrotait un peu, et faisait les roulades avec l'air aspiré.

Toutes les femmes chantaient, riaient, minaudent.

On organisa un bal régulier tous les jeudis et dimanches. Ces époques de petites fêtes avaient été subordonnées à l'appel qu'on avait fait dans nos cages à poules. Il était résulté de ce dénombrement qu'on pouvait se permettre le dindon tous les dimanches, et se régler de deux canards tous les jeudis, en surcroît des deux poules de rigueur de tous les jours pour le pot-au-feu. Le bal n'était suspendu que lorsqu'il faisait un mauvais temps, ce qui était rare dans les parages que nous parcourions depuis l'approche des tropiques.

Le jeudi, et surtout le dimanche, on faisait une toilette plus soignée. Tout prenait, à bord, un air de fête. La musique se composait d'un râcleur de violon, ménétrier de l'équipage, de la clarinette de M. Savanier, et de ma guitare.

C'était bien l'orchestre le plus grotesque du monde, et pourtant la guitare était florissante ; il est vrai que le monde musical ne possédait pas encore l'accordéon, le cornet à piston et l'harmoniphon... Mais le plaisir et la franchise gâtés sont d'origine moins récente, et je n'oublierai jamais nos bals à bord de la Louisa.

Enfant chéri des dames.

Mais il chevrotait un peu, et faisait les roulades avec l'air aspiré.

Toutes les femmes chantaient, riaient, minaudent.

TRIBUNAUX.

LE QUART D'HEURE DE REBELAIS. M. le président.—Femme Bouilli, connaissez-vous l'homme qui est là, au banc des prévenus ?

La mère Bouilli.—Que trop que je le connais... que trop, que trop ! Spach.—Pien le ponjeur, matamo Pouilli.

La mère Bouilli.—J'n'en veux pas de vot'honneur... quéquo vous voulez que j'en fasse... payez-moi plutôt les diners que vous m'avez mangés, vous et vos amis.

Spach.—Ca c'est bini difficile... j'ai bas d'argent à ce moment izi.

M. le président, au témoin.—Dites-nous ce qui s'est passé.

La mère Bouilli.—Il s'est passé, mon juge, que soi-disant un samedi, cet homme d'Allemagne, qui n'est pas seulement Français, est arrivé chez moi avec des camarades en masse... Ils étaient huit.

Spach.—C'hai peucoup, peucoup d'amis. Ca brouve que che zuis un pravo homme.

La mère Bouilli.—Ah oui ! c'est pas les braves hommes qu'ont le plus d'amis... Encore si ce fut été des gens maigres... de ces gens qui mangent peu... mais c'étaient des gaillards d'un appétit... à mo ruiner de fond en comble si ça avait duré.

Spach.—C'étre des hommes très bien, très bien !

La mère Bouilli.—Tant y a qu'ils dñèrent le samedi et le dimanche... Soi-disant le dimanche au soir, l'Allemand me dit : « Ah ! ça, la mère, je vous dois deux ripailles, bon ! on vous paiera tout ça ; mais faut que vous me prépariez pour demain lundi un diner de luxe... J'ai un homme comme il faut, avec qui je suis en arrangement pour un fonds d'ébéniste... faites-moi quelque chose de *chiqué*, qu'il dit, dans le genre de *féfour*... des cotolettes de mouton et une salade d'œufs dans... »

Spach.—C'hai mais peucoup le salate d'œufs turs... »

La mère Bouilli.—Moi confiante, je mets mes cotolettes et je lave ma salade... Bon ! ils arrivèrent tous ensemble avec un homme de plus... Ils mangent tout jusqu'aux os des cotolettes... plus rien, plus rien même pour mon caniche.

Spach.—Ch'navais pas t'éjéjné le matin, bon mieux tenir le soir.

La mère Bouilli.—Les voilà qui se lèvent de table l'un après l'autre et qui s'esquivent un à un ; il ne restait plus que l'Allemand et le soi-disant homme comme il faut.

Spach.—Ch'c'était bon parler le Paffaire tu fonds d'ébéniste.

La mère Bouilli.—Moi, je lui présente mon petit compte, 23 fr. 10 s., juste prix. J'avais la main tendue pour recevoir la somme, qu'est-ce qu'il fait ? il me donne une poignée de main et il me dit dans son patois : « Pontoir, » et il se sauve. Alors, moi, j'ai été chez mon commissaire.

M. le président.—Spach, qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

Spach.—Che vas vous dire... che beux pas parler franchement... j'ai pas le langage français... Il barait que matame n'a bas compris... je lui avais dit que je n'avais bas l'argent... etc. etc. che combrens pas le langage français.

Spach passera un mois en prison ; il pourra pendant ce temps prendre des leçons de français.

PLUTÔT LA MORT QUE M. GIFFLARD. Délaïde, je te dis encore que tu l'épouseras.—Et moi, je vous dis jamais ; j'veux pas d'un *chaitreutier* pour mari. L'beau plaisir de passer son existence parmi des saucisses et des cochons ; j'veux pas de ça—Mais, malheureuse enfant, envisage donc ta position sociale. T'as pas de fortune ; t'as que des vertus. Si tu prenais un époux dans la même catégorie, vous seriez dans de beaux draps. T'as le bonheur de rencontrer M. Giffard, homme riche, établi, et d'âge, trois qualités démesurées dans un mari.—Jo n'en moque, il est trop laid.—Tant mieux, il te dolotera pour se faire aimer.—Il est trop bête.—Tant mieux, il croira mieux ce que tu lui diras.—Il est trop vieux.—Tant mieux, t'en seras plus tôt débarrassée ; et pour lors, étant veuve et fortunée, tu épouseras tous ceux que tu voudras, hein !... Eh bien ! tu veux, pas vrai ?—C'est que... c'est bien, en nuyant tout de même, s'appeler Mme Gif-

flair! — Allons, Laide, fais-le pour ton petit père... Dieu! que bombances nous allons faire avec le futur!... Moi qui adore le jambonneau, et qui n'ai pas une faiblesse prononcée pour le fromage d'Italie! — Oh ben non j'peux pas... Qu'est-ce que tu dis donc là?... t'étais presque décidée. — Tant pis, j'ai suis plus; c'est plus fort que moi... Laide! C'est inutile. — Sus-jz votre père, oui z'ou non! — Que que ça prouve? — Que vous me devez obéissance! — Pitié! la mort que M. Gillard! — C'est ton dernier mot? — Vou! — Je te renie pour mon sang... Ote-toi de mes yeux!... — Je m'en irai... et s'il m'arrive un malheur, mon sang retombera dessus votre tête! — Fuis! fuis! fille ingrate! tu abrégés les vieux jours de ton père.

Après cette querelle, Délaide monta dans sa chambre, fit un paquet de ses hardes, sortit sans bruit, et alla les vendre à un fripier de sa connaissance. Elle se rendit de là à la diligente, arriva sa place pour Paris. J'ai oublié de vous dire que cette scène se passait à Nantes.

Délaide arriva un matin à Paris; elle avait dépensé en route la petite somme que lui avait comptée le fripier, de telle sorte qu'elle se trouva dans un grand embarras, ne sachant où aller dîner, où aller coucher le soir. Pour s'étourdir sur sa fâcheuse position, elle se mit à parcourir la capitale. Le soir elle eut un souper et un gîte... à la Préfecture de police, et aujourd'hui elle est assise au banc des prévenus.

Un malheureux invalide, ayant les deux jambes amputées, s'avance à la barre sur deux béquilles, et raconte ainsi les motifs de l'arrestation de la jeune Nantaise: "Mon président, ayant déjà mes deux jambes dans la tombe; j'ai z'obtenu une place de surveillant dans le cimetière du Sud... Vlà donc que je faisais ma promenade d'habitude dans les tombeaux, quand je rélueque, entre deux épreux, une demoiselle vivante qui t'éta à z'genoux devant une tombe... Connu! que j'dis; je suis ce que c'est... faut pas déranger les alligés... et j'allais prendre un autre chemin, lorsque j'entrevois un mouvement de la jeune personne, comme qui dirait pour arracher quelque chose. Je m'arrêtai, je regardai, et je la vois travailler un pifon, l'enlever, ouvrir une petite grille et fourrer un ou deux objets dans son estomac. Bon j'ne dis rien, mais j'vas me poster de faction à la porte et j'attends.

Au bout d'un quart-d'heure, elle arrive pour sortir... Excusez, ma princesse, que je lui fais... que que vous avez donc par là dans votre estomac! — A bas les pattes, vertueuse enfant... des mains de mon sexe ne doivent pas vous fouiller... mais nous avons l'épouse du gardien, qu'est une femme, et qui opérera la formalité avec ou sans votre permission. Disant ça, j'la fais entrer dans la maison du gardien, les hommes se retirent, comme ça se doit, et l'épouse du gardien procède à la chose... Qu'est-ce qu'elle lui trouve à la place des estomacs? Deux petits vases en cristal que la jeune créature avait subtilisés sur la tombe en question. Pour lors, on l'a envoyée au poste, et voilà.

Délaide prétend d'un air mais qu'elle ignorait la conséquence de sa faute; elle assure que dans son pays on peut prendre ce que l'on veut sur les tombes. Le tribunal lui apprend qu'il n'en est pas de même à Paris, en la condamnant à six jours de prison et à 15 fr. d'amende. Hélas! qu'a-t-elle épousé M. Gillard le chventier!

(Droit.)

NOUVELLES DIVERSES.

M. le marquis de Beaumont, ancien chambellan de l'impératrice Joséphine, chevalier de plusieurs ordres français et étrangers, vient de mourir dans sa terre de Beaumont, près de Tours.

Le 3 de ce mois a été célébré à Toulouse le 51e anniversaire de la fête des fleurs. L'académie des jeux floraux s'est réunie au Capitole et a procédé à la distribution des prix fondés par Clémence Isaure. M. Gérard a obtenu une fleur d'or destinée au premier prix d'éloquence. Le sujet traité par M. Gérard était l'éloge de saint Bernard.

Une ode sur le suicide a valu à M. Masselin le prix de poésie. La fête des fleurs a duré deux jours; c'est la plus belle fête de Toulouse.

Le 7 mai, en commémoration de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc, il a été tiré une salve de vingt-un coups de canon. Le lendemain les autorités civiles et militaires se sont rendues aux lieux témoins des glorieux exploits de la Pucelle, et les troupes de la garnison, ainsi que la garde nationale, ont défilé au milieu des salves de l'artillerie, devant la statue de Phéroue. La procession religieuse, qui se faisait avant 1830, n'a pas eu lieu cette année.

On écrit de Saint-Petersbourg, 27 avril: "Le comte Michel Strogonoff, notre ambassadeur extraordinaire au couronnement de la reine Victoria, déploiera un luxe vraiment asiatique à Londres. L'ameublement de son hôtel sera tout-à-fait dans le goût d'Orient. Sa suite est composée de princes Géorgiens, Cabardiens et Tartares. Parmi eux se trouve le prince Fezmausz, petit-neveu d'Irakli, roi de Géorgie, et Devleb-Ghira, de ce grand des khans de la Crimée. L'ambassadeur donnera des fêtes somptueuses durant son séjour en Angleterre."

On fait de grands préparatifs pour le prochain voyage du roi de Hanovre, qui compte se rendre à Berlin dans le courant du mois de mai. Il sera accompagné d'une suite nombreuse et d'un état-major brillant. On doit aussi transporter la vaisselle de table, ce qui fait présumer que le monarque veut donner de grands festins dans la capitale de la Prusse et y déployer une magnificence toute royale. Les plus beaux chevaux des écuries du palais partiront incessamment pour avancer de quelques jours l'arrivée des princes à Berlin. La reine ira probablement aux bains de Helsingborg. Le bruit se répand aussi que le roi, en quittant Berlin, se rendra à Londres pour

assister au couronnement de sa nièce la reine d'Angleterre.

La ville de Carlsbad va présenter une singulière réunion: parmi les personnes qui doivent y passer la saison d'été, on cite le duc d'Angoulême, la duchesse d'Angoulême, le duc de Bordeaux, Mlle de Rosny, la duchesse de Berry et le comte de Lucchesi-Palli, la princesse de Beyra, don Miguel, le prince Gustave-Wasa, le duc de Raguse, le général Skrzynecki et le comte Ostrowski. Le roi de Saxe devait aussi s'y rendre, mais il est parti pour l'Italie.

Un orage effrayant a éclaté mercredi sur Douvres; éclairs, tonnerre, pluie abondante et grêlons d'une énorme grosseur se sont succédés avec une rapidité extrême; on a ramassé des grêlons d'une grosseur d'un pouce et demi. Bien que la grêle ait duré à peine six ou huit minutes, elle a fait d'affreux dégâts. A Boulogne, Porçe a été encore plus fort: deux maisons ont été entièrement démolies. A Calais, c'était moins violent. A Ostende, on se ressentait à peine de cet état atmosphérique. Les bateaux à vapeur de Boulogne ont essuyé la tempête dans toute sa violence.

On ne sait pas généralement qu'un singulier privilège est attaché à la chapelle de Peak-Forest, près Tideswell, dans le Derbyshire. En remplissant certaines formalités, on peut tous les jours, à quelque heure que ce soit, se faire marier. Voilà Gretia-Green eclipsée.

(Macedonfield Courier.)

Dans une seule année, dit le Sun, on a compté à Newark 17,781 cas de tapage nocturne occasionés par l'ivresse.

On écrit de Saint-Jean-Pied-de-Port, le 8 mars, au Memorial des Pyrénées: "Cinq à six brigands, armés jus qu'aux dents et le visage masqué, s'étaient enbusqués jeudi dernier, dès la pointe du jour, dans des nombreux passages des Pyrénées. Attirés par le marché de Saint-Jean-Pied-de-Port, où ils viennent s'approvisionner de maïs et d'autres denrées, plusieurs Espagnols Ahecosans, au nombre de quinze ou vingt, furent successivement arrêtés par les brigands, garottes avec de fortes cordes et jetés péle-mêle dans une fondrière que recouvrait un épais massif de buis. Sur ces entrefaites, les chasots joyeux d'un groupe d'Espagnols qui descendaient la montagne se firent entendre dans le lointain; une lutte s'engagea entre les brigands et les voyageurs dévalisés, qu'on voulait contraindre à s'écarter de la route. Cependant le nouveau groupe se rapprochait toujours; les malfaiteurs prirent la fuite. Les Espagnols qui venaient d'arriver se mirent à leur poursuite, après avoir aidé leurs compatriotes à se débarrasser de leurs liens. Ils ne tardèrent pas à atteindre l'un des brigands, s'armant d'un pistolet, coucha en joue à diverses reprises les personnes qui le poursuivaient, finit par tirer et n'att'ignit néanmoins personne. Ce brigand fut aussitôt saisi, garrotté et conduit à Saint-Jean-Pied-de-Port. Deux Bohémiens contre le jeun s'élevèrent, à ce qu'il paraît, de graves soupçons, ont été arrêtés dans la journée."

L'AMI DU PEUPLE.

MONTREAL, 7 JUILLET, 1838.

Nous voyons avec peine qu'une partie de la population et une portion de la presse ont déjà commencé à désespérer de l'administration de Lord Durham, et semblent disposés à lui faire une constante opposition. Ce qui leur déplaît et les décourage, c'est la manière dont l'administration a agi vis-à-vis des prisonniers politiques; nous convenons qu'elle n'est pas tout-à-fait ce que nous eussions souhaité; que le châtiment n'est pas tombé sur les plus coupables, que le gouvernement a entrepris avec les prisonniers un négociation assez singulière, et s'est servi à cet effet d'un homme peu convenable; mais qu'est-ce que tout cela. Le sort des prisonniers est, après tout, une affaire bien mineure et bien secondaire, lorsqu'il s'agit du bonheur de la province, et si la tranquillité doit être rétablie, que nous importe que les accusés politiques soient mis au large. Au fait, c'est le gouvernement qui était le premier offensé dans toute cette affaire, il a jugé à propos de pardonner et de relâcher les coupables; sans doute, il se sent la force nécessaire pour les contenir désormais et ceci le regarde.

Nous le répétons, c'est avec peine que nous voyons germer et croître un mécontentement violent contre l'administration dans un moment où elle promet de nous être si avantageux. Dans un moment où une nouvelle et brillante aurore semble se lever sur la colonie, où un avenir de prospérité se déploie devant nos yeux. Laissons les prisonniers à leur sort, laissons-les dans la liberté qui leur est accordée, faisons les réflexions convenables et adopter décor-mis la marche qui leur plaira; oublions, s'il se peut, le passé, et portons nos regards sur le présent et l'avenir.

Certes, jamais, depuis longtemps, les constitutionnels et tous les vrais amis du pays n'ont eu autant de sujet de se réjouir et de s'applaudir. Pendant des années entières et de longues années nous avons vainement demandé à notre législature provinciale des réformes dont elle aurait dû sentir, comme nous, le besoin; pendant des années entières nous avons sollicité de la chambre des lois et des améliorations essentielles à la prospérité et même à l'existence de la colonie; nous lui avons demandé de s'occuper de l'éducation, de la manière d'encourager l'émigration, de changer convenablement la tenure féodale et surtout de nous donner des bureaux d'enre-

gistrement, et nous l'avons demandé vainement. La chambre n'a pas même daigné s'occuper de ces sujets, ou du moins s'en occuper sérieusement, et toutes ses sessions si coûteuses à la province se passaient en vaines et absurdes discussions qui ne menaient à rien qu'au trouble et au désordre. Nous ne repasserons pas ici la conduite de la chambre, ses folies et ses fautes; assez souvent nous avons montré avec quelle rapidité et quelle obstination elle menait la province à sa ruine complète. Nous voulons seulement appeler l'attention de nos lecteurs sur les actes de la législature décadée, pour mieux faire ressortir le contraste qui existe entre elle et l'administration actuelle. En effet, Lord Durham n'a été ici que fort peu de temps encore et déjà il s'est occupé de tous les objets en question, de tous les points importants, de tout ce qui intéresse d'une manière majeure la prospérité du pays. Déjà Lord Durham a nommé une commission qui doit s'occuper de la manière la plus convenable de disposer des terres de la couronne, et la Gazette Officielle nous annonçait dernièrement que bientôt nous aurions des lois sur l'éducation, la tenure féodale, les banqueroutes, les bureaux d'enregistrement, etc. Il fut convenu que Lord Durham a plus fait pour le pays dans un mois que la chambre n'en fit en 30 ans et n'en aurait fait pendant un siècle à venir. C'est un vrai bonheur pour nous que la métropole ait envoyé un homme revêtu de pouvoirs aussi amples que ceux qui sont confiés à Lord Durham, sans cela nos difficultés n'auraient jamais été franchies, et le pays aurait langué sans espoir dans cet état de stagnation et d'engourdissement qui la minait et la ruinait rapidement. C'est un bonheur surtout que le choix de la métropole soit tombé sur un homme instruit et actif, capable de comprendre sa mission, et que tout, jusqu'à ce jour, nous annonce comme juste et strictement impartial. Sur ce rapport nous devons de la reconnaissance aux rebelles, et, quoique leurs intentions aient été fort loin d'être louables, nous devons avouer que le résultat est heureux.

Les mesures que prend l'administration pour la distribution des terres vont attirer un flux considérable d'émigration; les terres incultes vont se défricher et le sol, si riche du pays, sera mis à contribution; l'établissement des bureaux d'enregistrement, en donnant aux acheteurs une sûreté incontestable, fera venir ici les capitalistes heureux de placer sûrement leur argent à 6 p. cent, et fournira aux propriétaires les moyens d'améliorer leurs propriétés; l'éducation en répandant apprendra aux habitants de la province à devenir industrieux et à juger mieux de leurs droits et de leurs intérêts.

Enfin tout nous promet qu'avant peu les mesures adoptées par l'administration actuelle feront entièrement changer de face au pays, et y répandront une prospérité inconnue jusqu'à ce jour, dont les bienfaits feront oublier au peuple ses idées de révolte.

Dans de semblables circonstances, au moment où tant d'espérances s'offrent à nous, c'est plus que jamais l'occasion de se rallier à l'administration, d'oublier tous les petits calculs d'intérêt particulier, et de déposer surtout tout esprit de faction et de cabale pour coopérer franchement et activement à la régénération politique et commerciale qui va s'opérer dans le pays. Bientôt nous aurons en main les moyens de rendre notre province une des plus florissantes de ce continent, et les deux origines qui l'habitent ne devraient plus alors lutter que d'énergie, d'activité et d'industrie.

DEUX HONORABLES. — Le Populaire nous a souvent vanté la "loyauté" et "l'amour du pays" de son cher ami et soutien, l'hon. P. D. DEBARTZCH. Nous sommes bien aise d'en donner un petit échantillon au public. On sait qu'on ne sait pas, que l'honorable D. pour mettre le comble, sans doute, à l'amitié qu'ont pour lui ses censitaires, s'est donné le petit plaisir d'en poursuivre deux ou trois cents dans le terme de juin. Quelques-uns de ces pauvres diables que les mauvaises récoltes et les ravages de la guerre ont mis dans l'impossibilité complète de payer, allèrent trouver leur bon seigneur pour en obtenir du répit. Pourquoi, lui disait l'un d'eux, nous poursuiviez-vous, si durement? nous n'avons pris aucune part au ravage de vos propriétés? C'est, dit le noble seigneur, que j'importe le ravage de mes propriétés; le gouvernement me les paye assez cher, mais vous ne méritez aucun égard; vous êtes des lâches de vous être tous laissés rosser par 200 ou 300 hommes; pas de quartier pour vous; vous avez déshonoré le nom canadien. Nous présumons bien que l'hon. De-

bartzch va venir avec toute sa grandeur ordinaire faire annoncer au Populaire qu'il ne daignera pas se défendre, mais qu'il nie le fait: nous pourrions simplement lui répondre: plus negaret asinus quam probaret philosophus, mais nous devons dire au public que nous tenons ceci de trois personnes dont la parole vaut trois fois au moins celle de M. Debartzch, dont l'une était témoin oculaire et auriculaire de la scène, et les deux autres sont amis et voisins des acteurs. Voilà pour la loyauté de M. Debartzch.

Certain autre honorable de ses amis, don la seigneurie se trouve entre Varennes et Contrecoeur, et l'esprit on ne sait où, a donné aussi récemment des preuves non équivoques de la force de sa loyauté de récente date. Jeudi, lorsque la foule était rassemblée sur les quais, attendant le débarquement annoncé de lord Durham, le dit honorable dominant ses voisins de sa haute taille, déclama avec l'éloquence qu'on lui connaît contre l'injustice ériante commise contre les prisonniers en les envoyant à la Bermuda. Il se plaignait de la ferocité du gouvernement, et de la manière dont on s'y était pris à l'égard des prisonniers, etc. etc.

Il paraît que l'honorable en question aurait été d'avis que MM. Nelson et Cie, refusent des dédommagemens de Lord Durham pour l'audace qu'on avait eue de les arrêter. A l'entendre, lord Durham avait à jamais perdu l'appui et l'affection des canadiens et bientôt il se repentirait de sa témérité. Nous plaignons sincèrement le comte de Durham s'il a encouru le courroux de M. l'honorable en question et nous lui conseillons fort de lui faire de promptes et dignes excuses. L'hon. a même ajouté que désormais il ne se mêlerait plus d'affaires publiques, et si le dieu homme revient pas de cette terrible résolution, le pays est perdu.

L'hon. en question assurait qu'il avait en poche tous les papiers relatifs à la transaction Simpson, et qu'il allait l'y publier. Nos colonnes sont à son service; ce doivent être des pièces curieuses.

OUTRAGE NOCTURNE. — Nous regrettons d'apprendre que la maison de L. H. Lafontaine Eera été pendant la nuit de mercredi, l'objet des insolences de quelques misérables dont les exploits en ce genre méritent depuis longtemps la prison. Ces braves de nuit se sont divertis à pénétrer les pierres inoffensives avec du goudron et à écrire à divers endroits le mot de rebelle. On nous dit même qu'ils ont été jusqu'à lancer une lourde pierre au travers des chassis.

Une semblable conduite ne peut qu'exécuter la plus vive indignation de tous les honnêtes gens, et attirer le mépris le plus complet sur ceux qui s'en sont rendus coupables, mais vient à être connue. Si c'est une vengeance contre M. L., elle est bien petite et bien basse. Nous ne voyons pas, au reste, qui peut donner le droit à des individus d'exercer aucune vengeance contre M. Lafontaine, quelle qu'elle soit conduite politique; lors même qu'il serait coupable de haute trahison, il est ici à la disposition du gouvernement et des lois, et s'il mérite châtiment, ce n'est point par de lâches et sales insultes nocturnes qui lui doit être puni.

semblables actes déshonorent un parti, qu'ils ne soient le fait que de quelques individus.

ÉCOLES NORMALES. — Nous avons peine à comprendre l'esprit d'animosité que fait paraître le Herald contre ces institutions, et Parcharnement avec lequel il demande qu'elles soient supprimées. Les écoles normales sont des institutions dont on a bien reconnu l'utilité en Europe, et dont les résultats ont été des plus heureux. Nous soutenons que dans ce pays, elles sont beaucoup plus nécessaires qu'en Europe encore, qu'elles sont même indispensables, si l'on veut que l'éducation fasse quelques progrès; car l'enseignement, tel qu'il a été fait jusqu'à ce jour dans les campagnes est plus qu'imparfait, et tant qu'on n'aura pas des professeurs ou maîtres d'école formés par des hommes habiles, il est inutile d'espérer qu'ils se perfectionnent.

Loin de songer à détruire les écoles normales, on devrait songer à les encourager et à leur donner de l'étendue; les fruits ne tarderaient pas à se faire sentir.

Le Herald semble faire un crime aux professeurs de n'avoir pas d'élèves, et, à ce titre, demande leur expulsion; il nous semble que notre confrère réfléchit peu en agissant ainsi. D'abord il n'est nullement étonnant que dans les circonstances actuelles, il n'y ait pas d'élèves aux écoles normales; les troubles récents ont pu les éloigner, et d'ailleurs, comme la législature refusait tout encouragement aux maîtres d'écoles, tous les jeunes gens devaient abandonner une profession qui ne leur offrait pas même la perspective de pouvoir vivre de leur travail. Mais nous ne doutons pas que bientôt, lorsque l'administration actuelle aura fait

des réglemens convenables pour l'éducation cette branche ne soit cultivée de nouveau, et alors on reconnaitra l'utilité des Ecoles Normales.

Au reste, les professeurs actuels de l'école normale, hommes pleins de mérite et d'instruction, sont venus d'Europe en ce pays, sur un engagement formel pour cinq ans. On ne peut les renvoyer avant ce terme, et il serait mieux d'utiliser leurs talents que de chercher à les tromper.

Hier le temps était magnifique, il semblait que le ciel voulait se prêter à la circonstance; vers midi une foule immense se porta sur les quais pour être témoin de l'arrivée de son excellence. Les troupes de la garnison étaient rangées en deux lignes depuis le quai de la caserne où son excellence débarqua, jusqu'à la maison du gouvernement où elle devait s'arrêter. A midi précis, son excellence quitta le John Bull, au bruit du canon tiré de ce bâtiment. Dès que le gouverneur mit pied à terre, l'artillerie de la ville tira le salut d'usage. Son excellence trouva à terre le général Clithrow et tous les officiers d'état major qui s'étaient rendus à cheval à sa rencontre. Lord Durham monta à cheval, et suivi de ses aides de camp et de tout le cortège vint à sa rencontre, prit la route de la maison du gouvernement. Lady Durham et sa famille suivaient dans une des voitures de son excellence, escortée par des hussards en grand uniforme. Les bandes des divers régimens jouaient sur le passage des nobles arrivans leurs airs les plus gais et les plus harmonieux.

Nous ne devons pas oublier la bande du collège de Montréal. Les musiciens de cette institution et les élèves avaient tous été placés près de la maison du gouvernement; cette musique ne le cédait pas aux autres en harmonie et surtout en zèle. Une foule immense accompagnait Lord Durham, et les honours les plus vifs et les plus cordiaux lui ont prouvé tout le plaisir que son arrivée causait aux citoyens loyaux de Montréal.

A trois heures, la députation nommée pour aller présenter à Son Excellence l'adresse qui fut votée, lors de l'assemblée générale des citoyens de Montréal, se rendit à la salle du gouvernement. Nous osons dire que jamais réunion plus respectable sous tous les rapports ne fut formée en cette ville. Nous avons eu le plaisir d'y remarquer nombre de canadiens des plus respectables.

Son Excellence ne se fit point attendre; à peine la députation fut-elle rangée dans la salle de réception, que le noble comte parut. Nous avons rarement vu un homme d'un extérieur et de manières plus nobles et plus distinguées.

L'hon. P. McGill, président du comité, lut l'adresse à Son Excellence, qui la reçut de la manière la plus gracieuse et répondit dans les termes suivans: — Je suis vivement sensible à votre bonté, et je reconnais avec des sentimens d'orgueil et de satisfaction la manière flatteuse dont vous voulez bien parler de mes services publics. Ils sont, et ont toujours été franchement offerts à ma souveraineté et à mon pays. Je vous les offre maintenant, avec l'humble espoir qu'avec votre coopération, je serai à même de rendre la paix et la prospérité aux Canadas.

La tâche est difficile, comme vous le dites, mais elle n'est pas impraticable, surtout après la marche sage et judicieuse que vous avez eu vie. De mon côté, je vous promets une administration de gouvernement impartiale.

Déterminé à ne reconnaître l'existence d'aucun parti provincial ou impérial, de classes ou de races, j'espère recevoir de tous les sujets de sa majesté ces services publics dont l'efficacité doit toujours dépendre principalement de leur nature et étendue.

Souvenez-vous que vous avez tous les mêmes intérêts dans la prospérité de votre pays, que les capitaux du marchand, les propriétés de seigneur, l'industrie de l'artisan, le travail de l'habitant, sont également dépréciés par les dissensions intestines, tandis qu'ils sont promus et augmentés par l'harmonie et la tranquillité publiques. Continuez donc le bon œuvre que vous avez commencé, jetez le voile de l'oubli sur le passé, jetez votre énergie sur le futur (et ou peut-on trouver une énergie égale à celle que possèdent les marchands britanniques) et les conséquences ne sont pas douteuses.

Je vous seconderais de tout mon pouvoir, et j'espère que le résultat de nos efforts réunis sera de rendre les colonies de l'Amérique du Nord aussi distinguées par la sagesse de leurs institutions, et la bonne conduite de leurs habitants, qu'elles le sont par la magnificence des dons et des ressources qu'un créateur généreux a départis à leur territoire.

Après que Lord Durham eut prononcé cette réponse officielle, il dit qu'il allait ajouter quelques mots d'une nature moins cérémonieuse et partant plus directement et plus simplement du cœur. Il exprima toute la satisfaction que lui avait causé l'accueil reçu à Montréal, assurant que dans tout le cours de sa vie politique et de ses travaux officiels, jamais il n'avait été reçu plus cordialement et d'une manière qui lui fut plus agréable. Son

Excellence réitéra les assurances de sa disposition à faire tout ce que la justice permettrait en faveur des loyaux sujets de la Reine, et finit en leur exprimant l'espoir de rendre aux Canadas la paix et le bonheur.

Après que Son Excellence eut fini de parler, les membres de la députation lui furent tous présentés les uns après les autres par M. McGill, et Lord Durham les reçut avec sa grâce et sa politesse ordinaire. L'assemblée se retira, charmée de la réception que lui avait faite le noble comte.

Ceux qui ont pu croire un instant que lord Durham pourrait être hostile aux intérêts des vrais loyaux, n'ont qu'à comparer sa réponse en cette occasion, à celle qu'il fit à la députation patriotique qui alla le trouver à Québec, et ils auront la juste mesure de ses sentimens. Nous reviendrons sur ce sujet.

HAUT-CANADA. — Des bruits d'une nature fort alarmante ont circulé en ville, ces jours derniers, au sujet de cette province. On parlait de rassemblemens considérables sur divers points de la frontière, et surtout dans le district de London. Nous avons lieu de croire que ces bruits sont fortement exagérés, mais il est constant cependant qu'il existe une grande agitation sur les frontières. Le gouvernement américain continue son ancienne marche, permettant tout et ne tenant rien; peut-être ne veut-il que gagner du temps.

Quoiqu'il en soit, le Haut-Canada est maintenant défendu par une force imposante, et nous espérons que les bretons viendront à bout de donner à nos bons voisins une leçon qui les corrigera pour quelque temps de leur manque de sympathie active.

Mercredi une compagnie de sapeurs et mineurs est arrivée de Québec, se rendant dans le Haut-Canada.

Sir John Colborne est arrivé en cette ville, mercredi dans le British America. Le commandant des forces est reparti immédiatement pour le Haut-Canada.

Mercredi les Hussards en garnison dans cette ville, paraderont pour la première fois sur le Champ de Mars, sous le commandement du major Biggs. Il est difficile de voir un plus beau corps de cavalerie et des manœuvres mieux exécutées.

Mercredi vers-midi, 50 hommes de la cavalerie de Montréal, sous les ordres de capit. Bellingham, partirent pour St-Jean et la frontière de Missisquoi, en l'on s'attendait, que nos excellens voisins viendraient terminer leur fête du 4 juillet.

Le Commercial Advertiser de Buffalo annonce que 500 patriotes se sont de nouveau emparés de Nary-Island. La nouvelle n'a pas encore été confirmée.

La Scutelle de Burlington continue sa correspondance de New-York, annonçant que Sir Wm. Molesworth et M. Leazes se proposent de visiter la Canada et d'être. Nous avons peu de foi dans cette nouvelle, mais nous souhaitons qu'elle soit vraie. Si ces messieurs passaient un mois ou deux dans le pays, nous sommes assurés qu'ils seraient moins chahnds dans leur manière de défendre nos révolutionnaires, et dans leur opposition à toutes les mesures avantageuses à cette province.

ARRIVÉE DE LORD DURHAM A MONTREAL. — Jeudi matin vers six heures, le John Bull arriva de Québec en ce port, ayant à bord Lord Durham, sa famille et plusieurs personnes de sa suite. Le John Bull vint d'abord toucher au quai pour débarquer les voitures et quelques bagages de son excellence, puis il alla se mettre à l'ancre dans le courant. Son excellence devait débarquer le même jour, à 2 heures, mais le temps étant mauvais, le débarquement fut remis au lendemain à midi.

NAVAL. — La frégate à vapeur de sa majesté, Médée, portant le pavillon amiral de sir Chas. Paget, est arrivée dans le port jeudi vers une heure P. M. Elle s'est mise à l'ancre près du John Bull. L'amiral sir Chas. Paget est arrivé jeudi et non mercredi comme il avait annoncé un de nos confrères.

La Vestale, navire de la marine royale, est partie pour la Bermuda, mercredi matin, ayant à bord les prisonniers politiques condamnés à la déportation.

MILITAIRE. — Une compagnie du 71e est partie mercredi pour le Haut-Canada.

Plusieurs compagnies du 24e régiment formant 400 hommes, sous le commandement du lieutenant Col. HUGHES, sont arrivés en ville jeudi. Elles vont remplacer le 71e, sur le Ste. Hélène.

Deux compagnies de dragons sous les ordres du capt. Martin sont arrivées jeudi sur le British America. Celle des compagnies qui avait ses chevaux est partie immédiatement pour le Haut-Canada. L'hon. Col. Calk-

est nommé commandant de ce corps. Les dragons en grande tenue, avec leur casque de cuivre brillant, ont une magnifique apparence.

ACCIDENTS PAR LA Foudre.—On nous dit qu'un homme du nom de Décaray a été tué, à la Longue Pointe, pendant l'orage de jeudi, par la foudre qui tomba dans sa maison par la cheminée.

La foudre est aussi tombée à Beauport, près de Québec, sur la maison de madame Légaré, et elle a causé de grands ravages; mais personne n'a été blessé.

NOUVELLES MAILLES POSTE.—Le Charlevoix a apporté de Québec six jolies petites charrettes, légères et très proprement peintes, destinées dorénavant au service de la poste. Elles portent par derrière la couronne royale et sur les deux côtés sont écrits les mots ROYAL MAIL. Le Charlevoix en a laissé cinq à divers postes entre Montréal et Québec. Nous espérons que des mesures ont été prises pour que les communications soient très promptes.

La Gazette de Montréal donne la liste suivante des prisonniers arrêtés dans le Haut-Canada et détenus dans l'Asile de Short Hills Du Connecticut.

Table with columns: Noms, Ages, Professions. Lists names like Samuel Chandler, James Morcan, etc., and their respective details.

St. Hyacinthe, 30 juin 1838. M. G. GUTHRIE, Sec. &c.

Monsieur, votre départ imprévu nous a enlevé de vous offrir personnellement ce témoignage de nos bons sentiments envers vous. Puisse votre séjour dans notre ville, vous enlever à votre bien-être et à votre bonheur.

- List of names and titles: J.C. Pince, P. D. Ed. Crevier, P. J. Desmarceaux, etc.

Le Populaire semble fort étonné de les magistrats n'ayant songé à la sûreté des citoyens lorsque des ordres sont venus du château St. Louis pour remplir ces devoirs impérieux.

la bonté de mettre deux ou trois mille louis à la disposition des magistrats; les "devoirs impérieux" eussent été plutôt remplis. Nous sommes portés à croire que le gouvernement n'a consulté ni le propriétaire, ni l'éditeur du Populaire, dans sa nomination d'un magistrat de police, par les attaques que les susdits, messieurs font dans chacun des numéros de leur petit journal.

La tenue des troupes par son excellence le gouverneur-général, qui devait avoir lieu ce matin, a été remise à 4 heures cet après-midi.

POLICE CORRECTIONNELLE. Mercredi 4 juillet.

Augustin St. Hilaire, pris en flagrant délit, volant du bois sur les radeaux dans le port avec un canot. Son procès aura lieu aux prochaines sessions.

Alex. M'Donnell et Frans Timmens, soupçonnés d'avoir volé un mouton. La preuve n'étant pas complète, ils ont été renvoyés.

Angèle Leclair, ayant une amitié particulière pour la police, y est revenue aujourd'hui mais le magistrat siègeant ayant autre chose plus intéressante à faire que d'écouter la confession d'Angèle, il l'a envoyé passer 15 jours en prison pour lui fournir le temps de faire son examen de conscience.

Ursule Blanchette, pour atteinte à la morale publique. Malgré les pleurs et les dénégations de l'accusée, la preuve était si forte de sa mauvaise conduite, qu'elle a été envoyée en prison pour 15 jours.

Cinq autres, accusés d'ivresse, ont été renvoyés sur leur promesse de mieux se comporter à l'avenir.

Jeudi 5 juillet. Aujourd'hui, cinq personnes avaient été trouvées, couchées dans les rues. Elles ont été renvoyées.

Vendredi 6 juillet. Aujourd'hui il n'y avait que cinq prévenus de va gabondage et d'ivrognerie.

(De la Gazette de Québec.) Son Excellence le Gouverneur-général part demain à bord du John Bull, pour une tournée d'inspection qu'il se propose de faire dans les provinces du Haut et du Bas Canada.

On dit que Son Excellence le major-général Sir John Harvey, gouverneur du Nouveau-Brunswick, part ce soir pour Miramichi, à bord du vaisseau de S. M. P. Andromaque.

Les prisonniers d'Ut de Montréal, condamnés à être déportés à la Bermuda, sont arrivés dans le port de Québec ce matin, à bord du bateau à vapeur le Canada, et sans avoir touché terre, ont été aussitôt mis à bord du vaisseau de S. M. la Vestale.

On dit que les prisonniers du Haut-Canada condamnés à la déportation et maintenant renfermés dans la citadelle de Québec, vont aussi être embarqués aujourd'hui ou demain.

LE JOUR DU COMMEMORATION.—Nous n'entreprendrons pas de donner une description détaillée des marques de réjouissances qui ont signalé ce jour-là. Il nous faudrait plus d'espace que nous pourrions en donner un simple aperçu.

La veille il avait été question parmi les citoyens de faire une illumination générale, mais de grand matin il fut affiché des placards signés du Chef de Police, qui, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-général, requerrait les citoyens de s'abstenir de faire une illumination générale, à cause du danger qu'il y avait à craindre de la part de ceux qui devaient s'abstenir au Bal du Château le soir. En conséquence, il n'y eut point d'illumination générale; quelques maisons particulières cependant furent illuminées. Le Château St. Louis le fut aussi et offrait un coup d'œil magnifique.

Entre neuf et dix heures, il fut tiré une salve en canon par le canon de la citadelle et celui des vaisseaux de guerre dans le port, suivie de plusieurs rondes de fusillade. Aussitôt après, la ville entière fut illuminée par un beau feu de joie répété à plusieurs reprises au haut de la tour du Télégraphe. Puis vinrent les fusées et autres feux d'artifice sur le Cap et à bord des vaisseaux, et avec une succession si rapide et une telle profusion qu'on était ébloui et comme étourdi, l'attention ne pouvant suffire à tout. Mais le coup d'œil le plus splendide, fut celui qu'offrirent le vaisseau de guerre le Cornwallis surtout. Ce dernier fut illuminé jusqu'au haut des mâts, et sur les vergues. Cette dernière partie du spectacle fut amenée sur la scène de manière à faire un coup de théâtre. Les matelots de l'équipage qui garnissaient les mâts avaient été munis chacun d'une torche, et à un signal donné la mâture et tout ce qui en dépend se trouvèrent comme par magie garnis de feux brillants. Il est plus aisé de sentir que de décrire l'effet d'une pareille féerie. Québec ne vit jamais, et ne verra probablement de si tôt rien d'approchant à Pen-

semble du spectacle qu'offrit cette soirée: c'était une fête vraiment royale. Nous ne dirons rien de la revue qui eut lieu à midi sur les plaines, car cette partie des réjouissances du jour n'a présenté rien d'extraordinaire. Nous ne dirons aussi qu'un mot de la réunion du soir, car c'est ce qui pourra se voir encore, avec la magnificence et la complaisante hospitalité des nobles hôtes qui y présidaient, et à laquelle même l'espace a manqué, car on s'est trouvé gêné par la petitesse des appartements destinés jusqu'ici à ce genre de réunions. Jusque-là nous avons oublié de dire qu'il plut à verser pendant presque toute la soirée de Jeudi et notamment pendant la partie la plus brillante pendant la canonnade, la fusillade, les feux d'artifice et le reste. Nous avons en cela fait comme une foule de citoyens qui oublièrent eux-mêmes qu'il pleuvait, et restèrent exposés à la pluie jusqu'à la fin, comme le prouvent les horras qui de la cité, repandirent à ceux de la citadelle et du port, vers la clôture de la fête.

Collège de Chambly. LES EXERCICES LITTÉRAIRES de ce Collège, commenceront LUNDI, le 16 de JUILLET courant, dans l'après-midi, et se termineront le lendemain au soir.

ET. NORMANDIN, Prêtre Directeur. Chambly, 5 juillet 1838.

A Vendre ou à Louer, UNE grande MAISON en pierre à trois étages, située sur la route qui passe la diligence journalièrement avec Ennery, Quai, Magasin, &c. le tout convenable pour tenir un Hôtel, usage auquel elle est propre et se vendrait à bon compte. S'adresser au soussigné, (franc de port) à la Maison du Manoir du Coteau du Lac. S. DE BEAUEU.

A Vendre, possession donnée au 1er Octobre prochain. UN emplacement de la contenance de 3 arpents en superficie, situé voisin de l'église de St. Philippe, avec une belle maison de 50 pieds de front sur 26 pieds de profondeur, écuries de 44 pieds sur 20, en bon ordre, remise de 44 pieds sur 16; hangar de 29 pieds sur 12; une autre remise et hangar de 100 pieds de front, un excellent puits, un beau jardin de 1200 pieds en superficie, très bien closé en planches et poteaux en bois. La situation de l'emplacement est la meilleure possible pour établir un commerce sur un bon pied.

Aussi à vendre, Une terre de 3 arpents de front sur 50 arpents de profondeur, avec bonnes clôtures, et en bon état de culture, située à 12 arpents seulement de l'église de St. Philippe.

L'emplacement et la terre seront vendus séparément ou ensemble, au désir de l'acquéreur. Les conditions libérales, et pour les particularités s'adresser au soussigné, propriétaire, sur les lieux. FREDERICK SINGER, St. Philippe le 19 juin 1838.

A LOUER, UNE POSSESSION N° 10 immédiatement, cette belle maison, située au coin des rues St. Paul et St. Denis, vis-à-vis des boutiques de MM. R. WATKINS & Cie. Cette maison est très grande et sera louée en entier ou divisée comme suit, savoir:

- 1. La moitié sud-ouest du rez-de-chaussée, très bien située pour un MAGASIN EN GROS, avec une partie de la cave si le locataire le désire.

- 2. La partie nord-est, bonne pour un magasin de détail sur un grand pied.

- 3. Les étages supérieurs très bien adaptés pour une grande pension, ayant salon, chambre à diner, chambre d'entrée et quatre chambres à coucher, greniers, cave, cuisine, cour, étables et autres dépendances.

Le propriétaire est disposé à dépenser une somme d'argent pour améliorer cette maison un goût de locataire. Le loyer sera très bas pour un bon locataire. JAMES COURT, 16 juin 1838.

AVIS. Le soussigné ayant des engagements qu'il ne peut rencontrer, vu la gêne d'affaires en ces temps malheureux et comme pour y satisfaire il lui faudrait faire des poursuites qui entraîneraient inévitablement la ruine d'un nombre d'innocentes familles, prend la résolution pour répondre à ses desirs, qui tendent à ne point faire souffrir ses créanciers ni à écraser ses débiteurs, de mettre en vente sa propriété connue sous le nom d'Hotel Nelson, ou toute autre, même celle à laquelle il tient d'habitude. Un tiers du prix serait payé comptant, un tiers au bout de six mois, le reste à un crédit libéral, un titre incontestable serait donné. J. H. ROY, Montréal, 27 juin 1838.

PRET DU HAVRE. Les commissaires pour les améliorations et l'agrandissement du Havre de Montréal, demandent avis qu'ils ont besoin d'EMPRUNTER UNE AUTRE SOMME, pour pouvoir compléter les améliorations proposées, sous l'ordonnance provinciale, "Victoria première, chap. 28." Les intérêts seront payables tous les six mois, les 1er jour de janvier et de juillet de chaque année. Les certificats de prêts seront de £50 chaque, payable au prêteur ou au porteur.

Des propositions cachetées et enveloppées "Prêt du Havre" pour une somme quelconque, par moins de £50, mentionnant les taux d'intérêts, seront reçues au bureau du soussigné N° 17 petite rue St. Jacques. FRANCIS BADGLEY, Secrétaire agissant, 20 juin 1838.

BANQUE DU PEUPLE. LA REPRISE DES PAIEMENTS EN ESPÈCES ayant eu lieu généralement dans les États-Unis, et la Banque de Viger, Dewitt, & Cie. ayant suspendu ses paiements en Espèces avec la promesse au public de les reprendre lorsque les Banques des États-Unis le feraient, AVIS PUBLIC est donné par ces présentes que jeudi prochain, dix-septième jour de mai, cette Banque reprendra le Paiement en espèces de tous ses Billets. Par ordre du Comité, B. H. LEMOINE, Caissier, Montréal, 19 mai, 1838.

ES soussignés offrent en vente, en sus de leur assortiment de MARCHANDISES SECHES, une grande quantité d'EFFETS POUR LES MILITAIRES, consistant en Draps écarts, Kersey gris, gilets de flanelle, caleçons, couvertures et de chevaux, deus bottes, etc. Des THES Young, Twankay et Saneong Suere blanc raffiné double et simple, Poivre, Eau-de-Vie, Plomb à tirer, fromage anglais, etc. J. G. MACKENZIE, & Cie. rue St. Joseph, 22 mai 1838.

VENTES PAR ENCAN.

PAR CUVILLIER & FILS. Charbon de Forge. AUJOURD'HUI, Samedi, sera vendu, à bord de la berge PERSÉVERANCE, environ: 15 tonneaux de Charbon de Forge La vente à UNE heure. CUVILLIER et FILS. -7 juil. 1838.

LIQUEURS, EPICERIES, Etc. UN magasin des soussignés, MERCREDI prochain le 11 du courant, sera vendu: 5 tonnes whisky 6 douz. rom des Indes sous le vent 8 douz. de la Jamaïque 10 douz. de Demerara 6 barriques genièvre 50 caques huîtres marinières 100 barils fleur superfine 20 douz. de laird de Hambourg 20 paniers fromage de Glastor 10 sacs noix 15 caisses claires, bon fumet 9 douz. champagne La vente à UNE heure. CUVILLIER et FILS. 7 juillet 1838.

Cotisations, &c. Bureau du Trésorier des Chemins, Palais de Justice, Montréal le 9 Juin 1838. Le soussigné, TRÉSURIER DES CHEMINS de cette ville, donne par le présent, avis public, que les LIVRES DE COTISATION pour la présente année sont maintenant en sa possession. Toutes personnes propriétaires de maisons, ou de lots de terre, ou celles qui sont sujettes à payer des taxes parce qu'elles gardent des chevaux, et les personnes âgées de 21 à 60 ans, qui sont disposées à composer pour leur travail personnel, sont requises de lui payer leurs dites cotisations, telles que cotées dans les livres des dites Cotisations d'ici au premier juillet prochain, sur son Bureau au Palais de Justice, où il sera consulté tous les jours (exceptés les Dimanches et les jours de fête) de neuf heures a.m. jusqu'à cinq heures p.m. P. AUGER, Trésorier des Chemins.

Cotisations &c. District de BUREAU DU GRIFFIER DE LA PAIX Montréal, le 2 Juin 1838. D'APRÈS un ordre des Magistrats, Avis public est par le présent donné, que les LIVRES DE COTISATION à payer pour l'année présente, sont en vente de l'Acte 24 Geo. 3, Chap. 9 et 29 Geo. 3, Chap. 5; ont été déposés dans le Bureau et enregistrés, et qu'ils y demeureront ouverts à l'inspection publique tous les jours (les Dimanches et les jours de fêtes exceptés) de neuf heures a.m. jusqu'à cinq heures p.m. afin que toute personne qui se trouverait lésée par le non-paiement de ces cotisations, telles que fixées par les cotisateurs pour l'année courante, puisse en appeler à la Cour de Quartier-général des Sessions de la Paix, qui se tiendra le dixième jour de Juillet prochain.

DELSIE & BREHAUT, Grefiers de la Paix.

Vins, Eau-de-Vie, Genièvre, &c. Le soussigné a reçu en consignation, et offre à vendre avec un court crédit: Eau-de-Vie de Cognac, Genièvre de Rotterdam, vieux Rain de la Jamaïque, Vins d'Orpoto, Benecardo, Hermitage, Chard et Champagne; Castorol, et Sucre blanc raffiné, Thea, Café, Espresso, Macarons, Fécule de Maïs, Huile de lin, huile et non huile, Peintures, Savons, Chandelles et une variété d'autres articles dans la même ligne.

Le soussigné entend être toujours bien approvisionné des meilleurs sortes de vins, et prévient les familles pieuses et particulièrement les Messieurs du clergé qu'il est en son pouvoir de leur fournir des articles naturels en vins, tout aussi bien qu'en toute autre liqueur. J. D. BERNARD, Agent, Montréal 20 juin 1838.

Robes de Buffles du Nord-Ouest, Peaux Passées en Chevreuil et Parchemin. Le soussigné offre à vendre à des termes avantageux: 1000 des meilleurs robes de Buffles du Nord-Ouest 160 peaux d'Original et Chevreuil, passées 200 do de Buffles do 200 do de Caribou passées en parchemin J. D. BERNARD, Agent, 20 juin 18 5.

MARCHANDISES SECHES. INDÉPENDamment des ventes par encans, le soussigné sera constamment et abondamment fourni d'un assortiment de marchandises de gout et d'entrepos, pour être vendues en ventes privées. Ces marchandises proviennent de consignations; elles seront données à ces prix réduits, et avec un court crédit. J. D. BERNARD, Agent, Montréal 20 juin 1838.

Cuir à semelles, Cuir à empeignes et Peaux de Veaux. Le soussigné a un bon assortiment des articles ci-dessus à vendre avec un court crédit. J. D. BERNARD, Agent, Montréal 20 juin 1838.

A LOEUR. Possession donnée immédiatement, dans le haut de la paroisse de St. Philippe une emplacement avec une Maison, Remise, Ecuries, Grange en bon ordre, et un bon puits, formant les coins des chemins de Roi, qui adjoindrait au Ruisseau de St. Noyers, et de Laprairie à Champlain, très bien située et commode pour un commerce, et pour suberger, tenu depuis dix ans par le soussigné. Pour les conditions s'adresser au propriétaire assigné. JOSEPH LANGEVIN, Montréal, 2 Juin 1838.

CARDES POUR LES MACHINES A CARDER. Les soussignés ont constamment à vendre des cardes et mouvement nécessaire pour des machines à carder, d'une qualité supérieure, et qu'ils vendront à des prix très bas. RUDDEN et VENNOR, Pointe à Callière, Montréal, 4 mai 1838.

AVIS. TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu M. NICOLAS RYAN, en son vivant de Montréal, Tonnellier, sont priées de présenter leurs comptes immédiatement au soussigné, en son étude, rue St. Jacques, et celles qui sont endettées envers la dite succession sont pareillement priées de payer immédiatement au Soussigné qui est dûment autorisé à donner quittance de tous paiements qui seront faites. J. A. LABADIE, N. P., 11 Mai, 1838.

VENTES PAR LE SHERIF.

Montréal } AVIS public est par le présent à savoir: } A donné que les terres et dépendances ci-dessous mentionnées seront vendues aux temps et lieux ci-dessous mentionnés, et les oppositions afin de conserver, pourront être faites en aucun temps, jusqu'à deux jours après le retour de l'ordre ou writ.

Venditioni Exponas. Montréal, à savoir: } GEORGE LAPLANTE, No. 464. } de la paroisse de St. Luc, dans le district de Montréal, fermier, demandeur, contre les terres et dépendances de PIERRE BROSSEAU, du village de la Prairie de la Magdeleine, dans le dit district, défendeur, les dites terres et propriétés mentionnées et écrites dans une scédule annexée au dit writ, comme suit, savoir:

1) Un certain morceau de terre situé à la côte Ste. Catherine, deuxième concession en la paroisse de Ste. Marguerite de Blainville, de la contenance d'un arpent et demi de front, sur quinze arpents de profondeur, le tout plus ou moins, borné par devant à Jean Cardinal, par derrière à la troisième concession d'un côté à Jean Baptiste Paradis et d'autre côté à Joseph Lanoue, sans bâtiments. Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Ste. Marguerite de Blainville le VINGT CINQUIÈME jour de juillet courant à DIX heures du matin.

Le dit writ retournera le premier jour d'octobre prochain. R. DE ST. OURS, Shérif. Bureau du Shérif, 5 juillet 1838.

ALIAS VENDITIONI EXPONAS. MONTRÉAL, SAVOIR: } SAIEFAUTEUX, de No. 1106. } la paroisse de St. Barthélemy, dans le district de Montréal, marchand, demandeur, contre les terres et propriétés de PIERRE GRIGORE et NORBERT GRIGORE, tous deux de la paroisse de St. Philippe de Kidare, dans le dit district, fermiers, défendeurs.

Les dites terres et propriétés mentionnées, et écrites dans une scédule annexée au dit writ, comme suit, savoir:

1) Un lot de terre sis et situé dans la paroisse de St. Philippe de Kidare, de la contenance du cinq arpents de front plus ou moins, sur vingt-cinq arpents de profondeur plus ou moins aussi, borné de l'est par le chemin de Roi du l'autre côté, et en profondeur par le neuvième rang, d'un côté au sud-est par Louis Jacques ou ses représentants et au nord-est par Joseph Laprade, avec une maison en bois et deux granges dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Philippe de Kidare, le SEIZIÈME jour de juillet prochain à DIX heures du matin.

Le dit ordre rapportable le premier jour d'octobre prochain. R. DE ST. OURS, Shérif. Bureau du Shérif, 29 Juin, 1838.

AVIS. VU que par un acte récent ou ordonnance du 4 meurtier et de son conseil, rendue à Montréal le 4 mai dernier, intitulée Cap. XVIII, ordonnance pour employer certaines sommes d'argent y mentionnées à l'encouragement de l'agriculture, la somme de QUATRE CENT LOUIS courant a été accordée pour être employée conformément aux règlements d'un certain acte passé dans la première année du règne de sa majesté GUILLAUME QUATRIÈME, intitulé "acte pour employer certaines sommes d'argent y mentionnées à l'encouragement de l'agriculture;" et vu que par ce dernier acte il est ordonné que la somme d'argent qui est accordée à la société d'agriculture du district de Montréal soit partagée entre les divers comités du dit district suivant leur population respective, c'est à dire à ceux qui ont des sociétés d'agriculture établies, ou qui peuvent pendant la durée du dit acte établir ou former de telles sociétés.

C'est pourquoi, AVIS PUBLIC est par le présent donné, que la dite somme de quatre cent louis sera appropriée aux fins pour lesquelles elle a été accordée, et que des proportions de cette somme seront payées à demande par le trésorier de la société "agriculture du district de Montréal", aux dites sociétés d'agriculture de comités respectivement, maintenant établies ou à établir pendant la durée du dit acte.

Par ordre, E. GUY, Secrétaire et Trésor. M. D. A. S.

District de ) UNE SESSION GENERALE MONTRÉAL, DE QUARTIER DE LA PAIX ayant JURISDICTION CRIMINELLE dans et pour le District de Montréal, au lieu au PALAIS DE JUSTICE dans la ville de Montréal, MARDI, le DIXIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. En conséquence, je donne avis public à tous ceux qui ont des poursuites à faire contre quelques prisonniers enfermés dans la prison commune du dit district ou autre, qu'ils soient la et alors présents; et je donne aussi avis à tous Juges de Paix, Coronaires et Officiers de la Paix dans et pour le dit District, de se rendre alors avec leurs recours, requêtes, indictments et autres papiers, afin de faire les diverses choses qu'il leur conviendrait de faire suivant leurs charges respectives. ROCH DE ST. OURS, Shérif. Bureau du Shérif, 30 juin 1838.

Ferme de prix à Vendre ou à échanger pour des propriétés dans ou près de la Cité de Montréal. CETTE ferme est située sur la rivière St. Louis, adjoignant au moulin, à environ quatre milles du florissant village de BEAUBARNOIS, à 25 milles de Montréal. La grandeur de cette ferme est de 6 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, le sol d'une qualité supérieure. Il y a une MAISON, grange, étables, volières, etc. Toutes ces bâtisses sont neuves et bâties dans le meilleur goût. Les clôtures sont en bon ordre, et une grande partie de la ferme est en bon état de culture. Les chemins sont bons. Les utensils, les animaux, les semences, etc. seront vendus avec la ferme si l'acquéreur désire les acheter, et possession sera donnée immédiatement.

Les termes de paiement seront faciles. Cette propriété est très-avantageuse pour une personne qui désire exercer l'état de fermier. Pour les particularités et conditions, s'adresser au propriétaire, à son bureau, au vieux marché, près de la Douane. STANLEY BAGG. - 2 Juin.-3m.

Maison de Pension. M. DE DAVID prend la liberté d'informer le public qu'il a transporté sa MAISON DE PENSION à la première maison neuve, au coin de la Rue St. Dominique, à quelques minutes de chemin du Champ de Mars. La maison est bâtie spécialement pour cet objet, et est finie de la manière la plus élégante. Elle a de la place pour six pensionnaires de plus. - 13 Juin.-1f.

PROSPECTUS DE LA GUIRLANDE LITTÉRAIRE, MAGASIN MENSUEL.

DE SUJETS LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES. (Publié en Anglais.)

MANDIS-QUE tant de feuilles politiques trouvent un soutien libéral dans l'indulgence et la générosité du public, on ne taxera certainement pas de présomption, l'espérance qu'une feuille de nature purement Littéraire, obtiendra un degré à peu-près équivalent la faveur et l'encouragement. En éloignant des spéculations politiques, elle vivifiera, au moins jusqu'à un certain point, quelques uns de ces loisirs qui, sans ce délicieux passe-temps, s'écouleraient, accablés sous le fardeau de l'ennui.

Dans ces vues, on se propose, de publier, chaque mois, un Magasin, ayant pour titre celui-ci-dessus, et contenant un mélange de poésie et de prose, d'histoires et d'esquisses, vraies et fictives, avec, de temps à autre, un traité sur la mécanique et sur la philosophie; ce qui, en joignant l'utilité à l'agréable, fera de ce pamphlet un ouvrage digne de figurer dans les bibliothèques et dans les salons, quoiqu'il soit spécialement réservé pour ces derniers.

L'ouvrage consistera en quarante-huit pages royales, en OCTAVO, et sera imprimé sur beau papier, avec du caractère neuf, et aussi élégamment que possible. Le prix sera de TROIS PIASTRES par an, pour les souscripteurs de la ville; les frais de poste étant, comme de raison, payés par ceux des cités et de la campagne, qui nous favoriseront de leur patronage. Le premier numéro sortira, dès qu'on aura obtenu un nombre de souscripteurs, suffisant pour garantir le remboursement des frais qu'occasionnera le matériel de l'entreprise.

On n'exigera aucun paiement avant la publication du NEUVIÈME NUMÉRO, entre l'issue duquel numéro, et celle du DOUZIÈME, on a pleine et entière confiance, que toutes les souscriptions seront recueillies avec plaisir.

Si l'Empereur de l'édition de cet ouvrage se réalise, son projet est de l'augmenter et de l'embellir de Musique, de Gravures, etc., de sorte qu'en unissant à la culture des Arts, à celle des Sciences et des Lettres, il en fera un recueil qui puisse rivaliser avec tous ceux qui se publient actuellement en Amérique, dans le même genre.

Le Magasin sera imprimé et publié à Montréal, par le soussigné, qui recevra, avec reconnaissance, les demandes qui lui seront faites, et qui y répondra avec ponctualité. Les lettres devront lui être adressées port franc. JOHN LOVELL, Montréal, 23 juin, 1838.

Jardin Botanique DE GUILBAULT, Côte Ste. Catherine, Pied de la Montagne. On trouvera constamment à cet Etablissement une collection de Pommes, Pruniers, Poitiers, Cèvriers, Groseillers, Gadeliers, arbustes à fleurs, arbres forestiers, muriers, plantes vivaces, plantes bulbeuses, Dahlia, Roses, Pivoines et une collection considérable de plantes de serre, plantes médicinales, graines de fleurs, etc. et tout à des prix plus bas qu'ils n'ont jamais été offerts.

Les arbres laissés à la Librairie de M. C. P. LEFRONTOIS, ou au nouvel Etablissement seront exécutés avec ponctualité. N. B.—On peut laisser des ordres à l'ancien Etablissement au Coteau Barron d'ici au 15 mai prochain. - 14 avril.

AVIS. PIERRE CHARLES VALOIS, Notaire, prévient le public qu'il a fixé son étude dans sa maison d'habitation à Montréal, rue McGill, et se pratique lui-même de faire soit en anglais, soit en français, les actes dans la rédaction lui sera confiée. Il fera tous les efforts, pour mériter par son assiduité et son zèle, la confiance qui lui sera accordée. - mai 1838.

Etude d'Avocat. Le soussigné informe le public qu'il a établi son étude dans la rue St. Vincent, vis à vis le Palais de Justice de cette ville la seconde porte plus haut que celle de MM. Chénier et Mondet. J. U. BEAUDRY, 25 Avril.

AVIS. A LOUER, POSSESSION IMMEDIATEMENT. Une grande MAISON EN PIERRE, appartenant à la succession de feu JOHN DELISLE, Ecurier, situ e à la Côte à Barron, avec un magnifique JARDIN, un VERGER, écuries, appentis, remise, etc. Le verger est planté d'arbres fruitiers de la première qualité. Les dépendances sont dans le meilleur ordre possible. La situation élevée de la maison commande une vue magnifique de la Cité et des environs et offre tous les avantages possibles de salubrité et de commodité pour une personne qui désire une belle résidence. S'adresser sur les lieux. A. M. DELISLE, Exécuteur, Montréal 16 juin 1838.

AVIS PUBLIC. TOUTES personnes endettées à la succession de feu JOHN DELISLE, Eer, sont priées de faire tenir leurs réclamations dûment attestées, au soussigné le ou avant le SIX juillet prochain, et toutes personnes endettées à la dite succession sont priées de régler aussitôt avec le soussigné. A. M. DELISLE, Exécuteur, Montréal 16 juin 1838.

